



COBAS



Communauté d'Agglomération  
Bassin d'Arcachon Sud

# LES DÉCHETS

## Guide de tri et de prévention



# SOMMAIRE

L'éco-attitude	p. 4
Le compostage	p. 6
Les emballages recyclables	p. 8
Le verre	p. 10
Les ordures ménagères résiduelles	p. 11
Les déchèteries	p. 12
Les déchets acceptés en déchèterie	p. 13
Les encombrants	p. 15



## ÉDITO

**Marie-Hélène Des Esgaulx**  
Présidente de la Cobas

Préserver notre environnement, ancrer toutes nos actions de façon durable sont des préoccupations majeures pour les collectivités territoriales. La gestion et la valorisation des déchets en font partie.

Depuis plus de vingt ans, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud qui exerce cette compétence globale de collecte et traitement s'est fortement investie dans le domaine du tri et de la prévention des déchets.

La collectivité a initié un Programme Local De Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés dans lequel un certain nombre d'actions concrètes sont mises en place pour réduire, à la source, la production des déchets des ménages et des professionnels.

Ainsi, dès le mois de janvier 2021, grâce à vous, la COBAS ira plus loin en étendant les consignes de tri à TOUS les emballages ménagers.

Vous trouverez dans ce guide les nouvelles consignes de tri mais également tous les services à votre disposition sur le territoire, pour vous permettre de recycler encore plus de déchets.

N'oublions pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !  
Par votre implication, vous contribuez à améliorer le recyclage des déchets et faites de notre agglomération, un territoire plus durable et mieux préservé.

*Chacun a un rôle à jouer  
et c'est ensemble que nous allons  
préserver notre territoire !*



# L'ÉCO-ATTITUDE

## Pour réduire les déchets

*À la maison, au bureau, au supermarché, des gestes simples peuvent contribuer à réduire le volume de nos déchets.*

### OBJECTIF : RÉDUCTION !

#### → Éviter les conditionnements superflus

- Privilégier les denrées au détail ou en vrac, sans emballage.
- Préférer les produits réutilisables (ex : piles) aux produits à usage unique.
- Choisir des produits concentrés ou des éco-recharges.
- Penser à vous munir d'un sac réutilisable pour faire vos courses.



#### → Réduire la production de papiers

- Demander votre autocollant STOP PUB (prevention@agglom-cobas.fr)
- Limiter les impressions et imprimer en recto/verso.
- Scanner un document plutôt que de le photocopier.
- Utiliser le côté vierge des papiers comme brouillon.



#### → Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Faire une liste de courses en fonction de ce qu'il reste à manger dans votre frigo.
- Vérifier les dates de péremption pour éviter de jeter.
- Consommer en premier les produits périssables (fruits, légumes, laitages...)
- Préparer une quantité de nourriture adaptée au nombre de convives.
- À la cantine, à la maison, au restaurant, mieux vaut se resservir plutôt que de jeter.
- Cuisiner vos restes de nourriture.





## OBJECTIF : PRÉVENTION !

*Au lieu de jeter, opter pour la réparation, le don, le réemploi, c'est accomplir une action environnementale et sociétale.*

### → Donner une 2<sup>ème</sup> vie à vos objets

Consultez la liste des associations et organismes du territoire qui ont pour rôle de favoriser le réemploi des objets par le don sur [www.agglo-cobas.fr](http://www.agglo-cobas.fr).

Vous pouvez également déposer vos vêtements, linge de maison, chaussures et articles de maroquinerie dans les bornes de collecte situées sur la plupart des parkings des grandes surfaces et dans les déchèteries de la COBAS.

### → Faire durer la vie de vos objets

Dans les quatre communes de la COBAS, il existe des professionnels de la réparation qui contribuent à augmenter la vie de vos objets et produits. Renseignements sur le guide des Répar'Acteurs de la Gironde sur : [www.reparacteurs-aquitaine.fr](http://www.reparacteurs-aquitaine.fr).



### → Vendre, troquer ou échanger

Avez-vous pensé à valoriser vos objets en les déposant dans les dépôts-ventes ou sur les plateformes numériques de consommation collaborative ?

Vêtements pour petits et grands, appareils électroménagers, meubles, vaisselle (...) tout le monde peut y trouver son bonheur !



La COBAS met à votre disposition un guide des bonnes pratiques intitulé « **Guide de la Famille Presque Zéro Déchet** » à télécharger sur le site internet de la collectivité.



# LE COMPOSTAGE

## Pour réduire ses déchets



### LE SAVIEZ-VOUS ?

30 % des déchets ménagers sont compostables : épluchures de fruits, de légumes, tontes de pelouse, fleurs fanées, restes de repas (...) ils peuvent tous aller dans le composteur.

Le compostage individuel est un geste simple et concret de préservation de l'environnement et de fertilisation de son jardin !



### Pour obtenir un composteur et son bioseau

Si vous n'avez jamais bénéficié de cette offre :

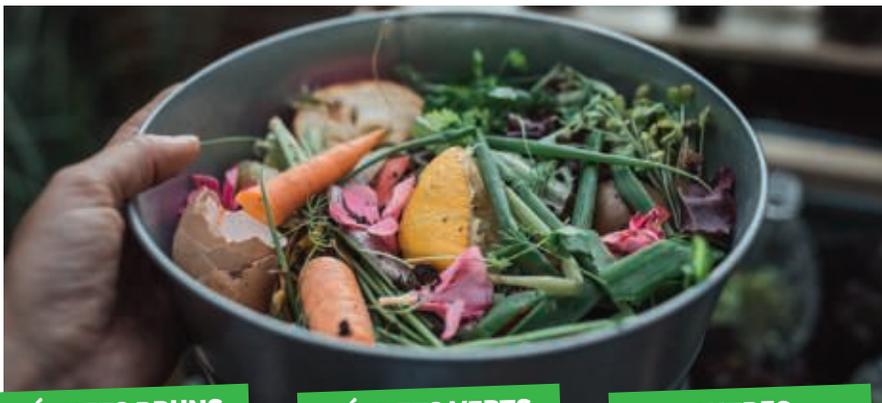
- Rendez-vous au pôle environnement de la COBAS : 680 bis av. de l'Aérodrome 33260 La Teste de Buch de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.
- Munissez-vous d'un justificatif de domicile sur la COBAS et d'un règlement de 10 euros en chèque ou en espèces.

#### INFO +

Vous résidez en habitat collectif et êtes intéressé par le compostage partagé ou par une formation au compostage ?

Contactez-nous ! [prevention@agglo-cobas.fr](mailto:prevention@agglo-cobas.fr)

## Les déchets à mettre dans le composteur



### DÉCHETS BRUNS

- Feuilles ;
- Petites tailles, brindilles, écorces ;
- Papiers et cartons souillés et découpés ;
- Essuie-tout et serviettes en papier.

### DÉCHETS VERTS

- Tontes ;
- Épluchures, fanes, fruits et légumes abîmés ;
- Fleurs et plantes fanées ;
- Restes de repas d'origine végétale.

### AUTRES

- Marc de café avec filtre, sachets de thé ;
- Coquilles d'œufs bien pilées ;
- Coques de fruits secs bien pilées

## Mode d'emploi pour obtenir un compost de qualité



1

### MAINTENIR...

...un juste équilibre entre les déchets verts (entre 50% et 70%) et les déchets bruns (entre 30% et 50%).



2

### RÉSPECTER...

...un bon taux d'humidité : pressez une poignée de compost, si l'eau perle doucement entre vos doigts, le taux d'humidité est idéal.



3

### EFFECTUER...

...un brassage deux à trois fois par an pour séparer les strates (déchets non décomposés et compost mûr à récupérer).



# LE CIRCUIT DES EMBALLAGES RECYCLABLES



Collecte en porte à porte



Centre de tri



Acheminement vers centre de recyclage



**Création de nouveaux objets, comme par exemple :**



# TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

**Bien vider les emballages, pas besoin de les laver. Ne pas les imbriquer.**

## Tous les emballages métalliques

**Nouveau !**

**Petits emballages en métal**



**Conserves, aérosols ménagers et canettes**

## Tous les emballages plastiques

**Nouveau !**



**Barquettes et boîtes**

**Pots et tubes**

**Films et plastiques d'emballages**

**Bouteilles et flacons plastiques**



**en VRAC**

## Tous les emballages cartonnés



**Emballages cartonnés**

**Briques alimentaires**

## Tous les papiers

**Tous les papiers se recyclent :**

- Journaux, magazines
- Enveloppes, papiers
- Publicités, prospectus
- Catalogues, annuaires
- Courriers, lettres
- Livres, cahiers



## **NON RECYCLÉ, à jeter dans votre bac d'ordures ménagères**



**Les produits d'hygiène et les couches jetables**



**Les jouets cassés**



**Les masques et les gants jetables**



**Le verre et la vaisselle cassés**

# LE VERRE

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le verre est recyclable à l'infini s'il est déposé dans une borne.



Les bouteilles en verre

Les pots et les bocaux en verre

### INFO +

- Pour préserver la quiétude des riverains, il est conseillé de déposer le verre avant 22h.
- Pensez à couper le moteur de votre véhicule lors du dépôt pour éviter les nuisances sonores et la pollution.
- Aidez-nous à maintenir la propreté des équipements, en évitant les dépôts autour des bornes.

### OBJETS INTERDITS



Le verre et la vaisselle cassés



Les pots en terre

**À déposer dans le bac d'ordures ménagères résiduelles**

# LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

en SAC  
fermé



Les restes alimentaires



Les déchets d'hygiène  
et couches jetables



Les jouets cassés



Les masques et  
les gants jetables



Le verre et la vaisselle cassés



Et toujours dans un sac bien fermé !

## INFO +

Votre bac est détérioré ou a disparu ?  
Contactez le service entretien-maintenance des bacs par mail à [bacs@agglo-cobas.fr](mailto:bacs@agglo-cobas.fr)  
ou sur l'appli COBAS Collecte Déchets.



# LES DÉCHÈTERIES DES PARTICULIERS

*Les déchèteries permettent de déposer des déchets trop encombrants ou dangereux, non acceptés dans les collectes en porte à porte. L'accès aux déchèteries est réservé aux véhicules de tourisme avec ou sans remorque d'une hauteur inférieure à 1,80 m. Volume maximum autorisé : 1 m<sup>3</sup>.*

## → 6 DÉCHÈTERIES ET 1 POINT VERT SUR LE TERRITOIRE

- **Déchèterie Arcachon** bd Mestrezat,  
33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 73 44
- **Point Vert Arcachon** avenue du Parc,  
33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 01 95
- **Déchèterie La Teste de Buch**  
av. de l'Aérodrome, Z.I.  
33260 LA TESTE - Tél. 05 57 15 15 23
- **Déchèterie Cazaux** allée M. Dufaure,  
33260 CAZAUX - Tél. 05 56 22 91 13
- **Déchèterie Pyla** av. de Biscarrosse  
33115 PYLA-SUR-MER - Tél. 05 56 22 16 46
- **Déchèterie Gujan-Mestras**  
av. de Césarée - 33470 GUJAN-MESTRAS  
Tél. 05 56 66 39 33
- **Déchèterie Le Teich** rue de la Grande  
Crate, 33470 LE TEICH  
Tél. 05 56 22 65 15

HORAIRES	DÉCHÈTERIES	
Du 1 <sup>er</sup> février au 31 octobre	Du lundi au samedi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 18h20	Le dimanche de 8h30 à 11h50
Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 janvier	Du lundi au samedi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 17h50	

HORAIRES	POINT VERT : débris de jardin (tontes, tailles, branchages), souches, cartons, piles.	
Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	Du lundi au samedi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 18h20	Le dimanche de 8h30 à 11h50
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Du lundi au vendredi de 14h à 17h50 et le samedi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 17h50	

## INFO +

Concernant les jours fériés, les déchèteries seront ouvertes uniquement le matin de 8h30 à 11h50, sauf les 1<sup>er</sup> janvier, dimanche de Pâques, 1<sup>er</sup> mai, dimanche de Pentecôte et 25 décembre où elles sont fermées toute la journée.

# LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Quel que soit le déchet, une filière de traitement spécifique existe dans l'une des déchèteries de la COBAS.



**Métaux**



**Huile de fritures**



**Déchets  
non-valorisables**



**Bois**



**Gravats**



**Lampes**



**Cartouches encre  
Piles**



**Ameublement  
et matelas**



**Textiles**



**Verre**



**Papiers  
Cartons**



**Huile  
de vidange**



**Déchets verts**



**Souches  
(La Teste-de-Buch et  
Gujan-Mestras)**



**Déchets spéciaux  
(DDS)**



**Batteries**



**Couettes  
oreillers**



**Déchets  
d'Equipements  
Electrique et  
Electronique  
(DEEE)**



**Fauteuil  
médicalisé  
déambulateur,  
siège de douche  
(La Teste-de-Buch)**



# LES DÉCHÈTERIES DES PROFESSIONNELLS

## → CENTRE DE TRANSFERT

680, av. de l'Aérodrome, 33260 LA TESTE - Tél. 05 57 15 15 20

Ouvert du lundi au vendredi sans interruption de 8h à 18h30.

Accès limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes

*L'accès à ce site est strictement réservé au détenteur d'un badge d'accès lorsqu'il s'agit d'un professionnel ou d'une autorisation d'accès lorsqu'il s'agit d'un particulier, sous réserve de la signature préalable d'une convention.*



## → CENTRE DE VALORISATION

Lieu-dit Graulin, 33470 LE TEICH - Tél. 05 57 52 38 38

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

*Ce site est accessible à l'ensemble des professionnels sans conditions de badge ou d'autorisation d'accès. Les opérations de dépôts peuvent faire l'objet d'un paiement au comptant (CB, chèque, espèces).*



## LE SAVIEZ-VOUS ?

La COBAS propose à un tarif incitatif, du compost "en vrac" pour les particuliers.

# LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

*Les encombrants sont les déchets très volumineux qui, par leur dimension ou leur poids, ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture légère et ne peuvent pas être amenés dans l'une des déchèteries de la COBAS.*

Chaque usager qui réside en maison ou en résidence, fait une demande individuelle préalable d'enlèvement par téléphone au **05 56 54 16 15** ou sur le site internet de la COBAS **www.agglo-cobas.fr** ou sur l'appli COBAS Collecte Déchets.

Un agent de la COBAS recontactera par téléphone chaque usager inscrit :

- pour lister avec lui les objets volumineux à collecter et autorisés,
- pour fixer une date et le lieu de collecte.



**Aucun déchet volumineux ne doit être présenté sur la voie publique avant de connaître la date de l'enlèvement.**



## DÉCHETS INTERDITS

Gravats, déchets dangereux, végétaux, déchets professionnels, sanitaires en fonte, déchets supérieurs à 2 m linéaires (dépot limité en volume).





**Ensemble, adoptons les bons gestes  
pour notre territoire !**

**COBAS** IBA



Communauté d'Agglomération  
**Bassin d'Arcachon Sud**

**Une question relative au tri ou à la prévention ?  
Contactez-nous sur notre appli « Cobas collecte déchets » !**



**Pôle environnement - Tél. 05 56 54 16 15**

Siège de la COBAS - 2, allée d'Espagne - BP 147 - 33 311 Arcachon Cedex

**Retrouvez-nous sur :**

**[agglo-cobas.fr](http://agglo-cobas.fr)**

**et sur  [@cobaslagglo](https://www.facebook.com/cobaslagglo)**

